

UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'application / assistance support, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), session 2023

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'application / assistance support, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE), au titre de l'année 2023 :

Monsieur PRONIEWSKI Patrick, ingénieur de recherche, président, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Madame MEO Yoanna, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur FLORY Laurent, ingénieur de recherche, expert, Cellule nationale Logiciel Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Lyon.

Madame MOUQUET-NOPPE Christine, ingénieure d'études hors classe, experte, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Madame REUSSER Elise, attachée principale d'administration de l'état, suppléante, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

6 13 11 01 2023
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale
Marie-Reine MARANDEL